

L'ensemble des conditions particulières déclinées ci-après sont rattachées aux conditions Générales d'Abonnement et aux conditions spécifiques des forfaits compatibles et consultables dans le Guide des Offres édité par VINI ou directement sur le site internet www.VINI.pf. Les Conditions Générales et Spécifiques non contraires aux présentes demeurent pleinement applicables. Elles définissent les conditions d'accès et d'utilisation aux services VINI. La souscription aux services ci-après vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Spécifiques.

Les tarifs applicables aux options ci-dessous ainsi que leurs modalités d'application sont consultable dans les Grilles Tarifaire établies par VINI ou directement sur le site www.VINI.pf.

L'ensemble des options décrites ci-après sont accessibles aux abonnés VINI à l'exception des clients prépayés.

Certaines options peuvent ne pas être compatibles avec les différentes gammes de forfaits proposées par VINI, lesquelles sont détaillées ci-après. Si un client est déjà abonné à une ou plusieurs options et qu'il souhaite migrer vers un autre forfait, les options compatibles seront automatiquement conservées. A l'inverse, l'ensemble des options avec lesquelles il ne sera pas compatible, seront automatiquement résiliées lors du changement de forfait.

Toute option activée sur un précédent forfait et n'étant plus commercialisée par VINI ne pourra être conservée dans le cadre d'un changement de forfait.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables en Polynésie française et relatives à la protection du consommateur en matière de démarchage à domicile, un client sollicité par téléphone et ayant souscrit une offre entraînant son réengagement, a la possibilité d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de sept (7) jours à Tahiti et dans les trente (30) jours pour les autres îles du pays (jours fériés compris) à compter de la souscription à ladite proposition d'offre. Dans cette hypothèse seul le montant de l'abonnement souscrit sera remboursé, les consommations du client restent dues et seront facturées au prorata

Ces conditions sont applicables à compter du 30/06/2017

OPTION APPELS ILLIMITES SOIRS & WEEK-ENDS

ARTICLE 1 – DESCRIPTION

L'option « **Appels illimités soirs et week-ends** » est une option payante donnant droit à la gratuité des appels en Polynésie française vers les mobiles du réseau VINI sur les tranches horaires suivantes :

En semaine : de 20h00 à 06h00 le matin (Heure de Tahiti),

Le week-end : du vendredi 20h00 au lundi matin 06h00 (Heure de Tahiti).

La durée d'un appel effectué pendant la tranche horaire soirs et week-ends est limitée à trois (3) heures. Au-delà de cette période, l'appel devra être renouvelé. Dans le cas d'un appel se chevauchant entre deux (2) plages horaires, l'heure de démarrage de l'appel déterminera la facturation de la totalité de l'appel.

La souscription à l'option « **Appels illimités soirs et week-ends** » est soumise à une durée d'engagement de trois (3) mois et ne peut être souscrite que par les abonnés VINI-Metua.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

A la résiliation de l'option, hors durée d'engagement du service, l'Abonné bénéficiant d'un crédit soirs et week-end inclus dans son forfait VINI-Metua récupérera son dit crédit au prorata de la date de résiliation.

OPTIONS SMS

ARTICLE 1 – DESCRIPTION

Les « **Options SMS** » permettent d'envoyer un nombre prédéfini de SMS vers les mobiles du réseau VINI en Polynésie française selon les formules déclinées sur le site internet www.vini.pf.

Ces options ne s'appliquent pas à l'envoi de SMS vers un autre réseau mobile que celui de VINI en Polynésie française, ni aux SMS internationaux, en itinérance (VINI-Monde), surtaxés et numéros courts.

Les SMS non utilisés ne sont pas reportés sur le mois suivant.

La souscription aux « **Options SMS** » est soumise à une durée d'engagement de trois (3) mois

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les « **Options SMS** » ne peuvent être souscrites qu'en complément d'un forfait compatible dont la liste est consultable directement sur le site internet www.vini.pf.

OPTION VINI FAVORIS

DESCRIPTION

L'option « **VINI-Favoris** » permet à l'Abonné de bénéficier d'une remise sur tous les appels émis vers une sélection de numéros de son choix.

Les numéros favoris ne peuvent être choisis que parmi la liste des numéros attribués à d'autres Abonnés VINI.

La liste des numéros favoris sélectionnés peut être modifiée par l'Abonné tous les trois (3) mois.

Il est précisé qu'il ne peut être souscrit qu'une seule option « **VINI-Favoris** » par ligne.

Le pourcentage de remise accordé par VINI ainsi que le nombre de numéros pouvant être sélectionnés par l'Abonné dans le cadre de l'option « **VINI-Favoris** », est précisé sur le site internet www.vini.pf.

La souscription à l'option « **VINI-Favoris** » est soumise à une durée d'engagement de trois (3) mois

OPTION FREQUENCE MONDE

DESCRIPTION

L'option « **Fréquence Monde** » permet à l'Abonné de bénéficier d'une réduction sur ses appels émis et reçus en itinérance depuis l'étranger via les réseaux d'opérateurs avec lesquels VINI a signé des accords d'itinérance ou de roaming.

Le pourcentage de remise accordé par VINI dans le cadre de l'option « **Fréquence Monde** » et la liste des opérateurs partenaires de VINI sont consultables sur www.vini.pf.

La souscription à l'option « **Fréquence Monde** » est soumise à une durée d'engagement de trois (3) mois

OPTION INTERNET BOOST

ARTICLE 1 – DESCRIPTION

Les Options « **Internet Boost** » permettent à l'Abonné de bénéficier d'un crédit de communications DATA donnant la possibilité de se connecter au réseau internet mobile de VINI en Polynésie française (ci-après le « **Service Internet Mobile** ») à un tarif préférentiel.

Au-delà du crédit alloué dans le cadre de de l'Option « **Internet Boost** » sélectionnée par l'Abonné, le Service Internet Mobile est facturé au tarif hors forfait en vigueur.

La souscription d'une Option « **Internet Boost** » est possible pour les abonnés VINI-Premium, VINI-IZI et VINI-Metua.

En fonction de l'Option « **Internet Boost** » sélectionnée, l'Abonné reçoit un crédit de communications DATA attribué mensuellement et automatiquement, non reportable le mois suivant et utilisé uniquement en Polynésie française. Lors de la souscription d'une Option « **Internet Boost** », le crédit est attribué au prorata en fonction de la date de l'activation de l'Option.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il est précisé que la souscription à une Option « **Internet Boost** » entraîne le cas échéant, la résiliation automatique de tout abonnement aux offres « **Internet Mobile XL** », « **Internet Mobile Ajustable** » et « **E-mails Illimités** » préalablement souscrit par l'Abonné.

Un changement d'option ne peut être effectué avant l'expiration d'un délai de trois (3) mois, sauf si l'option choisie contient un crédit de communications DATA supérieur à l'Option souscrite initialement, auquel cas le délai est ramené à un (1) mois.

Le crédit alloué dans le cadre d'un changement d'Option est calculé et affecté au prorata en fonction de la date de changement d'Option.